

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan

Vendredi 20 octobre 2023 à 14h30  
A Montbéliard (25)

Compte-rendu

### PARTICIPANTS : MEMBRES DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
<b>Collège des collectivités territoriales</b>				
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BFC)	M. Eric OTERNAUD	Conseiller régional	X	Pouvoir à M. ANDERHUEBER
Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD 90)	M. Florian BOUQUET	Président	X	Pouvoir à Mme CEFIS
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Christian METHOT	Conseiller départemental	X	
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente	X	
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	M. Landry LEONARD	Président	X	Pouvoir à Mme DUVERNOIS
PNR des Ballons des Vosges (PNR BV)	M. Laurent SEGUIN	Président	X	
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Mme Marie-France CEFIS	Maire de Valdoie (90) Vice-présidente de GBCA	X	
	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau	X	Pouvoir à M. CONSTANTAKOTOS
	M. Miltiade CONSTANTAKOTOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
	M. Stéphane GUYOD	Maire de Meroux-Moval (90) Vice-président de GBCA	X	
	M. Michael JÄGER	Maire de Menoncourt (90) Conseiller communautaire de GBCA	X	
	M. Eric KOEBERLÉ	Maire de Bavilliers (90) Vice-président de GBCA	X	
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X	
	M. Thierry MARCJAN	Maire de Fêche-l'Eglise (90) Vice-président de la CCST en charge de l'eau potable	X	Pouvoir à M. DUPREZ
	M. Jean RACINE	Maire de Recouvrance (90) Conseiller communautaire de la CCST	X	
Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS)	M. Jacky CHIPAUX	Maire de Chaux (90) Vice-président de la CCVS en charge des politiques environnementales et de la GEMAPI	X	
	M. Eric PARROT	Maire Lachapelle-sous-Rougemont (90) Vice-président de la CCVS en charge de l'assainissement	X	
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	M. Jacques DEMANGEON	Maire de Saint-Maurice-Colombier (25) Conseiller communautaire de PMA délégué à la GEMAPI	X	
	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique	X	
	M. Daniel GRANJON	Maire de Mathay (25) Vice-Président de PMA en charge de l'eau, l'assainissement et de la GEMAPI	X	
	M. Marc TIROLE	Maire de Dampierre-les-Bois (25) Conseiller communautaire de PMA	X	
Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH)	Mme Pascale RAPP	Conseillère municipale de Coisevaux (70) Conseillère communautaire de la CCPH	X	Pouvoir à M. VALLEY
	M. Jean VALLEY	Maire de Champey (70) Vice-président de la CCPH	X	
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement	X	
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG 90)	M. Hervé GRISEY	Représentant	X	
Syndicat des eaux de Champagney	M. Michel CLAUDEL	Président	X	

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président	X
<b>Collège des usagers</b>			
Chambre de commerce et d'industrie de Bourgogne Franche-Comté (CCI BFC)	M. Gérard MARION	Conseiller environnement et énergie	X
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC)		M. le Président ou son représentant	X
Chambre d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25/90)	Mme Camille DIOT	Conseillère agro-environnement	X
Chambre d'agriculture 70 (CA 70)		M. le Président ou son représentant	X
Interbio Franche-Comté		M. le Président ou son représentant	X
Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)	Mme Mélanie PY	Chargée de mission QSE	X
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président	X
Union fédérale des consommateurs (UFC) Que choisir 90	M. Gilbert PERNEY	Président	X
Centre régional de la propriété forestière (CRPF)		M. le Président ou son représentant	X
Union régionale des intérêts aquatiques et piscicoles (URIAP)	Mme Brigitte HUMBERT	Présidente	X
Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Franche- Comté	M. Bernard DESTRIEUX	Responsable de secteurs	X
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU-PM)	Mme Elisabeth SCHMITT	Chargée d'études	X
<b>Collège des services de l'Etat</b>			
Préfecture du Territoire de Belfort	M. Olivier CHAPPAZ	Directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort par intérim	X
DREAL Bourgogne Franche- Comté	Mme Elodie RECCHIA	Hydrogéologue	X
Direction départementale des Territoires du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt	X
DDT du Doubs (DDT 25)		M. le Directeur ou son représentant	X
DDT de la Haute-Saône (DDT 70)	M. Thierry HUVER	Chef du service Environnement et risques	X
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	M. Vivien ROSSI	Chef du service territorial Doubs	X
DREAL Bourgogne Franche- Comté - Unité départementale 90/25		M. le responsable	X
Office français pour la biodiversité (OFB)	Mme Chiona HULLAR	Cheffe du Service départemental du Territoire de Belfort	X Pouvoir à la DDT 90
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'Unité territoriale santé environnement Nord Franche-Comté	X
Voies navigables de France (VNF)	M. Stéphane GOUDÉY	Chef de la circonscription de Bâvilliers	X
Office national des forêts (ONF)		M. le Directeur ou son représentant	X
<b>Membres associés</b>			
République et canton du Jura		M. le ministre de l'environnement ou son représentant	X
CLE du SAGE Largue	M. Nicolas FAESSEL	Animateur SAGE	X

**Etaient également présents :**

Structure représentée	Nom	Qualité
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)	Mme Ariane HOUDAYER	Chargée d'intervention Doubs Médian – Doubs Franco-Suisse – Allan
Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)	Mme Anne QUENOT	Directrice adjointe
CC du Sud Territoire (CCST)	Mme Justine CAGNANT	Technicienne GEMAPI
CC des Vosges du Sud (CCVS)	M. Yann FINKLER	Chargé de mission GEMAPI
Département du Territoire de Belfort (CD 90)	Mme Mathilde TALHOUARN	Chargée de mission eau
	Mme Stéphanie VERNIER	Directrice du patrimoine naturel et du développement durable
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau
EPTB Saône et Doubs (EPTB S&D)	Mme Florence CARONE	Responsable du Pôle Doubs
	Mme Hélène LAMBERT	Animatrice SAGE Allan
	M. Adrien PERRY	Animateur PAPI Allan
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Clémence CHRISTOPHE	Technicienne GEMAPI
	M. Cyril EGLOFF	Chargé de mission GEMAPI
	M. Nicolas PASQUIE	Directeur adjoint Développement économique
	M. Arnaud ROTH	Technicien GEMAPI

---

## DEROULEMENT DE LA REUNION

---

M. CONSTANTAKATOS (Président de la CLE) préside cette réunion. Il remercie les participants à cette réunion de la CLE qui se tient exceptionnellement un vendredi après-midi. Il remercie Pays de Montbéliard Agglomération pour la mise à disposition de la salle de réunion, et salue M. CHAPPAZ nouvellement nommé directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort par intérim. Il souligne que les précipitations de cette semaine ont permis au territoire d'échapper au passage en crise sécheresse.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Rappel de la démarche SAGE
2. Avis sur le projet de reconversion des espaces dits « PSA Sud »
3. Point d'avancement du programme d'actions du contrat de bassin
4. Points divers

Certains participants devant quitter la réunion tôt, M. CONSTANTAKATOS propose de passer directement au point n°2.

### **1. RAPPEL DE LA DEMARCHE SAGE**

*(Diapositives 3 à 6 du support de présentation)*

### **2. AVIS SUR LE PROJET DE RECONVERSION DES ESPACES DITS « PSA SUD »**

*(Diapositives 7 à 19 du support de présentation)*

Après un rappel du cadre de la saisine, Mme LAMBERT (EPTB S&D) expose synthétiquement la teneur du projet soumis à avis de la CLE et ses incidences sur les enjeux du SAGE.

Le projet présenté consiste en la reconversion d'une partie du site industriel de Peugeot à Sochaux (25) suite au « compactage » des activités de Stellantis. Les espaces ainsi libérés seront viabilisés et proposés pour l'installation de nouvelles activités économiques (des activités de type logistique sont d'ores et déjà prévues).

Les principaux enjeux en relation avec les enjeux du SAGE sont la situation du site partiellement en zone inondable et la présence de matériaux pollués en remblais, héritage d'anciennes activités. Le site s'étant étendu dans l'ancien lit mineur de l'Allan, détourné à cet effet, la nappe est très proche de la surface.

Considérant ces contraintes, le projet d'aménagement prévoit une réduction des emprises au sol (permettant un léger gain de volume en zone d'expansion des crues), une désimperméabilisation permettant une réduction des débits de ruissellement, et un confinement en surélévation d'une partie des remblais pollués. Toutefois l'analyse du dossier ne permet pas de lever toutes les incertitudes sur la résistance des merlons de confinement aux inondations (tant par débordement de cours d'eau que par remontée de nappe). La faisabilité d'une étanchéification des pieds de merlons semble ne pas avoir été étudiée, or cela permettrait de réduire les risques de transferts de polluants. Par ailleurs il semble nécessaire de clarifier les procédures en cas de déversement accidentel.

M. BELLEC (ARS) se montre inquiet quant à la désimperméabilisation du site, car cela risque d'aggraver le risque de transfert des contaminants des terres polluées vers la nappe, sachant qu'il existe des captages d'eau potable en nappe alluviale à l'aval du site. Mme LAMBERT précise que l'ambition de désimperméabilisation est assez faible en raison notamment de ce risque de transfert de pollution. Ce risque est déjà présent, un piézomètre permet d'en suivre l'évolution.

M. BELLEC s'inquiète d'un dimensionnement suffisant de l'ancrage des merlons permettant de résister aux crues. Il souhaiterait qu'une étude complémentaire permette de vérifier ce point. M. CONSTANTAKATOS est d'avis que la CLE appuie dans ce sens.

Mme DUVERNOIS propose à M. PASQUIE (PMA) d'apporter des compléments à la présentation. M. PASQUIE indique que des vannes de coupure seront demandées sur chacun des macro-lots. Il précise que le choix d'un confinement des terres en merlons s'est avéré nécessaire d'un point de vue économique, le volume des terres excavées rendant le coût du traitement trop important.

M. EGLOFF (PMA) rejoint l'avis de M. BELLEC concernant la stabilité aux crues des merlons, les modélisations hydrauliques montrant qu'ils seront soumis à des vitesses élevées en cas de crue importante. Il souhaiterait connaître une estimation du nombre de personnes travaillant sur site à terme, le site étant protégé par des ouvrages d'écrêtement des crues gérés par le service GEMAPI de PMA. M. PASQUIE répond que les estimations seront actualisées au fur et à mesure de l'attribution des lots, sachant que sur l'emprise concernée se trouvaient environ 800 ETP Stellantis.

Mme LAMBERT présente la proposition d'avis, communiquée au préalable aux membres de la CLE.

M. BELLEC souhaite qu'à la recommandation concernant l'étanchéification des merlons soit ajoutée la question de l'ancrage au sol et leur résistance aux crues.

M. CHAPPAZ (DDT 90) s'interroge sur l'équilibre à trouver entre l'efficacité à demander et le coût de la solution à apporter, de façon à ne pas mettre en péril l'ensemble du projet.

M. BELLEC insiste sur la nécessité à fixer les matériaux pollués.

Sur interrogation de Mme LAMBERT, M. PASQUIE confirme que les noues sont bien prévues pour infiltrer les eaux de ruissellement. M. ROSSI se demande si le principe ne pourrait pas être adapté en noue de stockage-régulation, sans infiltration. M. PASQUIE précise qu'en raison de la nature des matériaux peu perméables, les noues auront un rôle de ralentissement davantage que d'infiltration. M. CONSTANTAKATOS demande s'il restera des terres polluées en remblai après l'aménagement. M. PASQUIE répond que le volume excavé correspond aux besoins pour la création de réseaux, de voiries et certains aménagements, mais qu'il restera un volume significatif de terres polluées en place.

M. DUPREZ (CCST) suggère de traiter les merlons par phytoremédiation. M. PASQUIE convient que la question peut se poser, si une telle solution est compatible avec la stabilité des merlons. M. HUVER (DDT70) ajoute que la phytoremédiation pourrait être aussi considérée au niveau des noues.

M. CHAPPAZ fait la remarque que l'aléa remontée de nappe n'est pas modélisé dans les PPRI, c'est donc une crue d'occurrence centennale qui serait à considérer pour évaluer la stabilité des merlons.

Mme LAMBERT récapitule les modifications à apporter aux recommandations associées à la proposition d'avis :

- Ajout d'une recommandation : « valider par une étude géotechnique la résistance des merlons à une crue centennale »
- Ajout d'une recommandation : « envisager un recours à la phytoremédiation »
- A la recommandation « envisager des dispositifs complémentaires de gestion des eaux pluviales (...) », ajout d'un complément « de manière à limiter l'infiltration »

M. CONSTANTAKATOS se dit satisfait de la manière dont se déroule le débat. Cela conforte le fait que la CLE fonctionne bien, en phase avec l'impression qu'en a eu le bureau d'études en charge de l'étude de gouvernance.

M. CONSTATAKATOS soumet au vote l'avis de la CLE. Le scrutin est à la majorité absolue et s'effectue par vote à main levée.

Votants : 31 membres présents ou représentés

Votes contre : 0

Absentions : 0

**La CLE émet un avis favorable au projet de requalification des espaces dits « PSA Sud », assorti de 8 recommandations (voir diapositive 19 du support de présentation).**

### **3. POINT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN**

*(Diapositives 20 à 24 du support de présentation)*

Mme LAMBERT expose un état d'avancement provisoire des actions du contrat de bassin dont l'engagement était prévu en 2022 ou 2023. L'état d'avancement n'est pas connu pour la totalité de ces actions, en particulier les opérations concernant les réseaux (eau potable et assainissement) qui représentent un volume important du programme d'actions, tant en nombre qu'en montant., ce qui explique que les volets B et C présente un taux d'engagement assez faible. Le volet E est le moins avancé ; ce volet repose quasi uniquement sur la cellule d'animation du SAGE et n'a pu être engagé comme il se doit faute de disponibilité.

M. BURRIER (GBCA) apporte des éléments sur l'action phare B1-1. Une étude du fonctionnement de la nappe de la Savoureuse est en cours, elle a été confiée au cabinet Reilé. Une modélisation a été réalisée. Des traçages doivent être effectués d'ici à quelques semaines pour affiner le modèle. Ceci permettra ensuite de définir des actions pertinentes (restauration morphologique, optimisation de la sollicitation de la nappe dans le champ captant...).

Au sujet de l'extension du réseau de suivi qualité des eaux superficielles (action phare C2-1), Mme TALHOUARN (CD 90) explique qu'un contact a été pris avec la fédération de pêche de la Haute-Saône. L'organisation pour le suivi de nouvelles stations reste à discuter car le Département du Territoire de Belfort n'aura pas forcément la disponibilité pour suivre de nouvelles stations.

M. ROSSI considère que l'étude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche Comté est « en préparation », dans la mesure où l'étude en elle-même n'a pas encore débuté. M. BELLEC précise que l'une des deux personnes de l'équipe d'AMO quitte le bureau d'études, ce qui risque de pénaliser l'avancement de la rédaction du cahier des charges.

M. ROSSI indique que l'Agence de l'eau pourrait financer un 2<sup>e</sup> poste pour renforcer la cellule d'animation. M. CONSTANTAKATOS souhaite que l'étude de gouvernance produise rapidement ses conclusions pour permettre une organisation plus pérenne.

Mme LAMBERT présente quelques actions achevées.

M. CONSTANTAKATOS regrette une organisation peu efficace de la seconde édition de la marche de Chaux à Frais.

### **4. POINTS DIVERS**

*(Diapositives 25 à 30 du support de présentation)*

- **PAPI**

Mme LAMBERT indique qu'un agent a été recruté par l'EPTB en tant qu'animateur PAPI, Adrien PERRY. Celui-ci indique qu'un contact sera pris avec les EPCI parties prenantes de la démarche pour flécher les premières actions à enregistrer au programme d'actions préalables. Une convention EPTB-EPCI est en cours de préparation pour le portage de l'animation.

- ***Informations sur les avis de la CLE***

Mme LAMBERT informe la CLE des avis pris par le Bureau et sur les demandes de contribution à avis technique. Ces dernières sont en forte hausse, témoignant d'une prise en considération des intérêts défendus par le SAGE.

Le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin, projet sur lequel le Bureau de la CLE avait émis un avis favorable sous conditions en 2022, est passé en enquête publique. Les conclusions du commissaire enquêteur reprennent certaines des demandes formulées par la CLE.

- ***Publications et textes***

Mme LAMBERT informe la CLE de la publication d'un rapport de la cour des comptes, formulant des recommandations sur les CLE et les SAGE.

Elle informe également la CLE de la réactivation de la rubrique 3.3.5.0 « Loi sur l'eau », allégeant les démarches administratives pour les projets à visée de restauration écologique (sous conditions).

- ***Agenda***

Mme LAMBERT présente les prochaines échéances à l'agenda de la CLE.

M. CONSTANTAKATOS questionne l'assemblée sur le rythme des réunions de la CLE. M. ROSSI s'inquiète d'un possible épuisement des membres de la CLE si la cadence augmente. M. CONSTANTAKATOS en convient et propose de rester au rythme actuel.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et clôture la séance.